

# INSCRIPTION CANTINE GARDERIE ETUDE RENTREE SCOLAIRE 2023

Afin d'organiser les services périscolaires de l'école pour l'année scolaire, je vous remercie de retourner **avant le samedi 19 août 2023** les fiches d'inscription ci-jointes en mairie de Picauville.



Les inscriptions doivent être renouvelées chaque année.

**CANTINE :** - aucun enfant inscrit après le 19 août ne pourra être accepté pour la semaine de la rentrée.

- En cours d'année, les inscriptions occasionnelles ne seront reçues qu'au minimum 72 h à l'avance.

- En cas d'absence ou de changement dans les jours d'inscription, les parents sont tenus d'en informer la cantinière directement à la cantine au 02.33.93.92.73. Faute de cette formalité, le prix des repas sera facturé, sauf sur présentation d'un certificat médical. (Attention : l'école ne se charge pas de prévenir la cantine des absences des élèves)

- Un répondeur téléphonique vous permet de laisser des messages en dehors des heures de présence de la cantinière

- La facture des repas est adressée aux familles au début du mois suivant. Le règlement peut être effectué par prélèvement (formulaire SEPA à joindre à la 1<sup>ère</sup> inscription, disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie), par virement bancaire ou sur le site internet PAYFIP ([www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr))

- Les menus sont affichés à l'entrée de l'école ou consultables sur le site internet [www.picauville.fr](http://www.picauville.fr).

**GARDERIE :** - Horaires : le matin à partir de 7H30 et le soir jusqu'à 18H. Le paiement est à effectuer directement auprès de la personne en charge de la garderie (pas de facture).



**Toute famille non à jour du règlement la veille de chacune des vacances se verra refuser ses enfants lors de la reprise de l'école.**

**ETUDE :** Horaires : 16H30 à 17H45. Il n'y a pas d'étude la première et dernière semaine de l'année scolaire ainsi que les vendredis avant les vacances. Le paiement est à effectuer chaque semaine directement auprès de la personne en charge de l'étude (pas de facture).



**Toute famille non à jour du règlement la veille de chacune des vacances se verra refuser ses enfants lors de la reprise de l'école.**

Il n'est pas fourni de goûter par la commune pour les enfants de la garderie et de l'étude.